

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Séance du 08 septembre 2016 à 20 heures 30

Présent(e)s : BERTHET-RAMBAUD Sophie– HUGONOT Christelle –MARTHELOT Vincent- FOURNIER Viviane- MAUGIE Gilles– VEVE Brigitte- CHOLAT Claude- MARTIN Thierry- FOUCAULT Izabel – NOVEL Denis

Excusé(e)s : SCHAMME Capucine – FOURNIER Didier (pouvoir à Denis Novel)

Secrétaire de séance : MAUGIE Gilles

1°- Participation au SIVU Assainissement de la Vallée du Gelon

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents décide de procéder au versement de la participation de 351 euros demandée par le SIVU assainissement de la vallée du Gelon pour l'année 2016.

2°- Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler dans les mêmes termes le contrat de l'agent chargé de l'entretien des locaux communaux et de la location de la salle des fêtes .Le temps de travail est de 3h30 hebdomadaires et la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.(Adjoint technique 2eme classe)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

- Décide de renouveler le contrat de l'agent d'entretien dans les mêmes termes à compter du 1^{er} octobre 2016 pour une durée de 1 an
- Décide d'inscrire les crédits au budget
- Donne pouvoir au Maire pour signer le contrat

3°- Convention de mutualisation avec la CC Cœur de Savoie pour des travaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Donne pouvoir au maire pour signer la convention de mutualisation pour la réalisation de travaux en commun (remplacement d'une clôture) avec la Communauté de Communes de Cœur de Savoie.

4°- Demande de subvention au Conseil Départemental : Acquisition d'un tracteur

Le Conseil Municipal souhaite procéder à l'acquisition d'un tracteur neuf qui servira aux travaux de déneigement.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de procéder à l'acquisition d'un tracteur neuf pour un montant de 82 102 € HT qui servira aux travaux de déneigement de la commune.
- Sollicite le Conseil Départemental de La Savoie pour l'octroi d'un concours financier au taux le plus élevé possible.

5°- Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une voie communale :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 juin 2000 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de donner un avis favorable à la demande de M. Pajeau Yves de réaliser un échange de terrain avec la commune conformément au plan joint en annexe.

Cette délibération n'ayant jamais été mise en œuvre, il convient de procéder à sa régularisation.

Le terrain qui pourrait être cédé à M. Pajeau Yves constitue en réalité une partie de la voie communale n°17 dite chemin de l'église. Cette partie de la VC n°17 serait supprimée et déplacée quelques mètres plus loin dans le but d'améliorer la sécurité et la desserte de la voie pour les usagers et notamment les riverains.

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 ;

Considérant que la partie de la voie communale n°17 dite chemin de l'église est destinée à l'usage direct du public dans la mesure où elle assure des fonctions de circulation et de desserte ;

Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Décide de lancer l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public d'une partie de la voie communale n°17 dite chemin de l'église conformément au plan ci-joint.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Questions diverses :

Nouvelle composition du Conseil Communautaire :

L'application de la loi a pour conséquence de réduire le nombre de délégués au sein de l'assemblée communautaire qui passera de 72 à 63 membres.

Nouvelle composition :

Montmélian : 7 sièges.

St Pierre d'Albigny : 6 sièges

Les Marches : 4 sièges

Coise : 2 sièges

Les 38 autres communes : 1 siège

Les communes de moins de 1 000 habitants perdent un siège et n'ont pas à procéder à une nouvelle élection. Les délégués communautaires sont désignés par la loi selon

l'ordre du tableau du Conseil Municipal : Le maire est titulaire et le 1^{er} adjoint est suppléant.

Le Conseil communautaire a cependant approuvé le principe d'associer l'ensemble des délégués suppléants aux séances du conseil. Ces derniers pourront participer aux débats avec voix consultative.

- **Décisions de la commission des travaux** : une fiche a été remise à chaque élu.
- **Signalétique** : Suite à la consultation, l'entreprise retenue est Signaux Girod. Elle assurera la fourniture et la pose des plaques de rue et numéros. Les travaux débuteront prochainement et se termineront avant la fin de l'année si la météo le permet.
- **Manifestations à venir** :
 - Le jour de la nuit : 8 octobre à la salle communale
 - Compagnie Autochtone : 15 octobre à la salle communale
 - Conférence spéléologie avec M. Mulot : 19 novembre à la salle communale

Ces manifestations figureront dans la feuille d'informations municipales de septembre.

- **Une commission municipale relative à la sécurité routière** est créée afin de réfléchir à la problématique de la sécurité sur les routes de la commune et d'apporter des réponses aux sollicitations des habitants. Réunion lundi 17 octobre à 19h à la mairie pour les élus intéressés.

Une réunion publique sera organisée ultérieurement.

Fait à CHATEAUNEUF, le 15 octobre 2016

Le Maire,
Henri CARREL

